



Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 17	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 6
--	-----------------------------	--------------------------	-----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 10 juin 2025

Vote(s) pour : 39
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 16 juin 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n°2025-06-16-BD-67.2 :

Coopération décentralisée - Versement d'une subvention au projet d'assainissement de l'association Aménoudji.

Rapporteur : Monsieur Pascal HUBER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU les articles L. 1115-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,

VU la loi n°2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, dite loi Oudin,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 précisant l'obligation des associations bénéficiant de subventions publiques de souscrire au contrat d'engagement républicain,

VU le contrat d'engagement républicain souscrit par l'association Aménoudji,

CONSIDERANT la mise en place d'une politique de coopération décentralisée de Metz Métropole, fondée sur l'action internationale partenariale et la promotion de la francophonie,

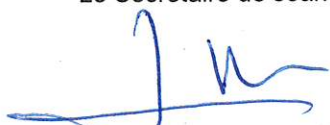
CONSIDERANT le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à cette action de coopération décentralisée,

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Association Aménoudji – Partenariat Solidarité Togo pour la réalisation de son projet d'assainissement au Togo au titre de l'exercice budgétaire 2025.

NDP NK

Metz, le 17 juin 2025

Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20250616-2025-06-BD67-2-DE

Numéro de l'acte : 2025-06-BD67-2
Date de décision : lundi 16 juin 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Coopération décentralisée - Versement d'une subvention au projet d'assainissement de l'association Aménoudji.
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/06/2025
Numéro AR : 057-200039865-20250616-2025-06-BD67-2-DE
Document principal : 99_DE-67-2.pdf

Historique :

17/06/25 17:46	En cours de création	
17/06/25 17:47	En préparation	Catherine DELLES
18/06/25 14:25	Reçu	Catherine DELLES
18/06/25 14:26	En cours de transmission	
18/06/25 14:27	Transmis en Préfecture	
18/06/25 14:32	Accusé de réception reçu	